



le travail

du permanent

1966:

une

année

en or

pour

le

Big

Business

p.2

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

VOL. 2, NO 29, LE 13 DÉCEMBRE 1966

Les années d'or du

BIG BUSINESS américain

Dans un article intitulé "Pour le "Big Business" c'est l'ère du super-gigantisme et de la tutelle sur le régime", Louis Witznitzer, correspondant du "Devoir" à New York, écrivait ce qui suit ("Le Devoir", jeudi 1er décembre 1966):

"1966 aura été une "année en or" pour le BIG BUSINESS: plus de mille compagnies auront "fusionné" et auront été absorbées par des compagnies géantes.

L'élimination, de plus en plus rapide, des petites et moyenne entreprises s'effectue désormais sans obstacle et le visage du monde des affaires américain ressemble chaque jour davantage à celui, par exemple, de la General Motors, dont l'empire s'étend sur 80 pays, comprend 735,000 ouvriers, produisant voitures, locomotives, avions à réaction, fusées, dont les gains nets se chiffraient en 1965 à 2.1 milliards de dollars -- donc supérieurs à celui de 48 Etats de l'Union -- et dont le produit brut n'est dépassé que par celui de 9 pays.

"200 entreprises -- sur les 200,000 environ, existantes -- contrôlent 60% de la production industrielle du pays et par conséquent les marchés principaux.

En 1965, dix entreprises, la General Motors en tête, accusèrent des gains égaux à ceux des 490 entreprises les suivant sur la liste par ordre d'importance.

"Au cours des sept dernières années, les entreprises américaines ont doublé leurs investissements à l'étranger -- dont le total atteint environ 50 milliards de dollars -- de sorte que les ventes à l'étranger de la Standard Oil, Mobil, Cash Register, Colgate et autres, sont supérieures à leurs activités aux U.S.A. Au train actuel de croissance du gigantisme corporatif, on peut prévoir qu'avant dix ans 200 entreprises américaines et 50 entreprises, environ, européennes et japonaises, contrôleront plus de 50% de la production et du commerce dans le monde.

"En 1962, les 20 plus grosses entreprises américaines contrôlaient 25% de la production du pays et les 50 plus grosses entreprises en contrôlaient les 46%.

"1000 entreprises se partageaient les 75% de la production nationale laissant 25% à ... 199,000 entreprises plus modestes.

En 1965, 1000 entreprises disparurent par "absorption" et par "fusion"

et cette année 1300 entreprises disparaîtront dans la trappe.

"pure Oil (750 millions), Richfield Oil (500 millions), Consolidated (465 millions), ABC-Paramount, furent achetées par Union Oil, Atlantic Refining, Continental Oil et International Telephone and Telegraph. De 1948 à 1965, plus de 800 entreprises dont les capitaux dépassaient 10 millions de dollars chacune furent absorbées par des compagnies géantes."

Dans le prochain numéro: comment se font ces "absorptions" et quelle est l'attitude du gouvernement américain face à cela.

LES GREVES EN COURS

Elles sont concentrées à Montréal :

CANADIAN GYPSUM - 82 membres, depuis le 11 août.

ARMSTRONG-CORK - 191 membres, depuis le 13 septembre.

ROCKWELL - 50 membres, depuis le 21 septembre.

CORPORATION DU GAZ NATUREL - 826 membres, depuis le 21 novembre.

BONI ET SALAIRE DE BASE

Selon le juge Jean St-Germain, de Québec, l'employé qui reçoit régulièrement comme prix de son travail tel montant horaire plus un boni, conformément à son contrat d'engagement, a droit de recevoir pour le temps supplémentaire une rémunération basée sur son taux horaire plus le boni et non seulement sur son taux horaire.

Le juge a rendu cette décision dans le cas d'une poursuite du Comité paritaire du camionnage du district de Québec contre Cartier Ready Mix Inc., le 16 mai dernier. Le comité paritaire céclamait un surplus de salaire pour le temps supplémentaire de certains employés (\$847).

Cartier Ready Mix payait à ses camionneurs \$1.10 l'heure, plus un boni de \$0.40 l'heure. Toutefois, quand il s'agissait de temps supplémentaire, la compagnie ne leur payait la majoration de 50% que sur la base de \$1.10 l'heure et non pas sur une base de \$1.50 parce qu'elle ne considérait pas les \$0.40 comme salaire mais plutôt comme gratuité ou boni.

Le tribunal est d'avis que le boni que la compagnie donne à ses employés est non seulement une récompense mais constitue de même le prix du travail de ses employés. En effet, il a été prouvé que pendant tout le temps qu'un salarié était à l'emploi de Cartier Ready Mix, il recevait continuellement \$1.50 l'heure. De plus, le contrat d'engagement des employés n'était pas simplement pour \$1.10 l'heure mais pour \$1.10 l'heure plus le boni. On a ajouté que ce boni était laissé à la discrétion de la compagnie mais qu'elle n'avait jamais exercé cette discrétion: elle n'a jamais privé un employé de son boni; quand elle n'était pas satisfaite du travail de l'un de ses employés, elle le congédiait sans plus.

"En somme, déclare le tribunal, ce que la défenderesse (Cartier Ready Mix) a appelé un boni, c'était un supplément en monnaie courante, donc un salaire. Elle devait dans ces circonstances, payer le temps supplémentaire sur une base de \$1.50 l'heure

et non pas sur une base de \$1.10".

La décision du tribunal a porté sur l'intention de l'article 8, paragraphe e, du décret relatif à l'industrie du camionnage, région de Québec, qui se lit comme suit: "La rémunération du travail supplémentaire ou surtemps doit être calculée sur la base du salaire minimum prévu au décret ou du salaire réel du salarié si tel salaire est supérieur au taux maximum, à l'heure ou à la semaine, du décret". Le décret ne donnait aucune définition des mots "salaire" et "salaire réel". Seule, la Loi de la convention collective donne une définition du mot "salaire", mais elle n'en donne pas de "salaire réel".

Source: Rapports judiciaires, Cour Supérieure 430, l'Hon. Juge Jean St-Germain, No 139,937 - Québec, 16 mai 1966. Désilets, Grondin et Louis Lebel, pour le demandeur. - Bhérier, Vincent Masson, c.r., et Juneau, pour la défenderesse.

DEUX NOUVEAUX VICE-PRESIDENTS DE LA CSN ELUS AU DERNIER CONGRES

Roland Tapin appartient au mouvement depuis 20 ans dont 16 ans comme officier. Il est président de son syndicat, celui des employés de Québec Autobus, et président du Conseil de Québec. Il est aussi membre du comité de rédaction du journal "Le Travail".

Yvan Blain est un nouveau venu dans le mouvement: il a quitté, avec son syndicat, la "Brotherhood" il y a maintenant deux ans. Il est président du Syndicat des Employés du Transport de Montréal, président du Conseil Professionnel des employés du Transport en commun, et vice-président de la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics. Il est libéré par son syndicat et fait de l'organisation et de la représentation syndicales.

Roland Tapin a été élu sixième vice-président, et Yvan Blain, huitième vice-président.

UN NOMBRE SANS PRÉCÉDENT DE SYNDIQUÉS AU CANADA EN 1966

Le ministre du travail fédéral, M. John R. Nicholson, a annoncé récemment qu'il y a maintenant 1,736,000 travailleurs syndiqués au Canada, chiffre qui atteint un niveau sans précédent. Ce total dépasse de 147,000 le chiffre publié en janvier 1965. Il s'agit donc d'une augmentation de 9.3 pourcent, la plus forte augmentation enregistrée depuis 1952 alors qu'on avait fait rapport d'une augmentation de 11.4 pourcent.

Les travailleurs syndiqués représentent 30.7 pourcent de tous les travailleurs non agricoles rémunérés et 24.5 pourcent de l'effectif global du Canada. L'an dernier, ils représentaient 23.2 pourcent de l'effectif ouvrier global.

Les plus fortes augmentations d'effectifs:

		<u>En %</u>
United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America -	19,300 membres de plus qu'en 1965	25
United Steelworkers of America -	10,000 membres de plus qu'en 1965	9
International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Warehousemen and Helpers of America -	9,800 membres de plus qu'en 1965	23

Augmentation du nombre de membres des deux grandes centrales: (au 1er janvier 1966)

CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA --

<u>No. de membres</u>	<u>% du total des syndiqués au Canada</u>	<u>Augmentation de 1965 à 1966</u>	<u>Augmentation en %</u>
1,282,000	74 %	101,000 membres	8.5%

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX --

188,000	11 %	38,000 membres	25.6 %
---------	------	----------------	--------

Répartition des travailleurs dans les syndicats:

	<u>No. de membres</u>	<u>du total des syndiqués</u>
UNIONS INTERNATIONALES --	1,220,000	70%
SYNDICATS NATIONAUX ET REGIONAUX --		26%

Source: "Organisations de travailleurs au Canada, 1966", Ministère du Travail du Canada, présentement sous presse, disponible bientôt chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.